



## AVIS DE CONCERTATION DU PUBLIC

### Projet de Zone d'Aménagement Concertée des Sables à Fréjus

En application des articles L 103-2 et R 103-1 du code de l'urbanisme, une concertation publique est organisée pour le projet de Zone d'Aménagement Concertée, sur la commune de Fréjus.

**Du lundi 12 septembre 2022 au vendredi 14 octobre 2022** des **panneaux de concertation** présentant le projet ainsi qu'un **registre d'observation papier** seront mis à la disposition du public, sur support papier, pendant toute la durée de la concertation :

- Dans les locaux du service urbanisme prévisionnel de la Mairie de Fréjus (Place Formigé), du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

Les panneaux de concertation seront également disponibles sur le site internet de la commune et **les observations pourront être consignées de façon dématérialisée** à l'adresse mail dédiée **zadessables@ville-frejus.fr** afin de recueillir les observations et propositions du public, pendant toute la durée de la concertation.

Une **réunion publique** sera organisée afin de présenter les études préalables et les diverses réflexions sur le projet : le 11 octobre à 18h en Mairie de Fréjus (Place Formigé).

**Les registres papier et mail resteront disponibles à l'issue de cette période d'exposition** des panneaux. Le registre sera alors disponible aux horaires d'ouverture au public du service urbanisme soit de 9h à 13h. La clôture des registres sera annoncée par voie de presse, dans un délai permettant à la population le souhaitant encore de venir se prononcer.

Au terme de la concertation, la commune de Fréjus procédera à une synthèse de l'ensemble des avis recueillis, afin de dresser un bilan de concertation qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le présent avis sera affiché par voie de presse, à la mairie de Fréjus, et sera mis en ligne sur le site internet de la commune de Fréjus. Cet affichage aura lieu avant l'ouverture de la concertation du public et pendant toute sa durée.